



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
ADMINISTRATION COMMUNALE DE KAYL  
**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS**  
DU CONSEIL COMMUNAL DE KAYL

---

Séance publique du 17.11.2022

Date de l'annonce publique de la séance et de la convocation des conseillers: 11.11.2022

Présents : M. Weiler, bourgmestre, M. Becker, M. Gonçalves Dos Anjos, échevins, Mme Belleville, MM. Birchen, Daubenfeld, Donven, Humbert, Jacob, Krings, Lukas, Lux, Mme Petry, conseillers, Mme Rommes, secrétaire

Absents : a) excusé : /  
b) sans motif : /

Vote par procuration : /

Point de l'ordre du jour : **3.2**

Objet : **Règlement-taxe stationnement payant**

Le Conseil Communal,

Revu sa décision du 5 juillet 2022 portant modification du règlement de circulation de la commune, plus précisément l'introduction d'un concept de stationnement sur l'ensemble du territoire communal à partir du 1<sup>er</sup> mars 2023, décision approuvée par l'autorité supérieure le 1<sup>er</sup> août 2022 ;

Entendu la proposition du collège des bourgmestre et échevins d'introduire la taxe suivante pour le stationnement payant :

- a) pour un stationnement ≤ 30 minutes : gratuit
- b) pour un stationnement > 30 minutes : 0,50 € par heure

après délibération  
avec 13 voix pour

Décide d'introduire la taxe suivante pour le stationnement payant :

- a) pour un stationnement ≤ 30 minutes : gratuit
- b) pour un stationnement > 30 minutes : 0,50 € par heure

Prie l'autorité supérieur de bien vouloir y donner son approbation.

En séance, date qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme.

Le bourgmestre,

la secrétaire,